Réforme du système de retraite public et instauration de régimes complémentaires en Italie : vers un modèle toujours plus "minimaliste" ?
Ugo Ascoli * 177

L'expansion des régimes complémentaires au Danemark
Finn Østrup * 195

Retraite et vieillissement : quelle logique de protection ?
Bernard Delhausse, Sergio Perelman et Pierre Pestieau 211

Effets économiques des régimes : impact sur le marché du travail 223

Régimes de retraite et théories du marché du travail aux Etats-Unis
Lucy apRoberts * 225

Retraites et structure du marché du travail : les enseignements du cas irlandais
Gerard Hughes et Brian Nolan * 243

Mobilité de la main-d'œuvre et régimes complémentaires dans la Communauté européenne
Heinz-Dietrich Steinmeyer * 267

Effets économiques des régimes : impact sur le financement de l'économie 283

Les fonds de pension anglo-saxons et les marchés financiers. Quelques réflexions sur les comportements des acteurs
Dorothée Rivaud-Danset 285

Le rôle d'actionnaire des fonds de pension sur les marchés financiers
Jim Stewart * 303

Les fonds de pension au Royaume-Uni : centralisation et contrôle
Richard Minns et Ron Martin * 323

Résumés des articles 339
English abstracts 348

* Ces articles ont été traduits de l'anglais, à l'exception des articles de Ugo Ascoli et de Luis J. Ruano Ruano qui ont été respectivement traduits de l'italien et de l'espagnol. Les traductions ont été réalisées par ARCHITEXTE (Nicolas Froeliger, Annie Graindorge, Marielle Santoni, Martine Delibie, Karine Thomas) et Christine Choaler.

IRES - Institut de Recherches Economiques et Sociales
"au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs"
16, bd du Mont d'Est - 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Tél : (1) 48 15 18 90 - Fax : 48 15 19 18

Avant-propos

Dans la plupart des pays industrialisés, le système de retraite est composé de deux étages. Le premier étage correspond aux dispositifs, qualifiés de régimes légaux de sécurité sociale ou régimes de base, qui ont été instaurés par le législateur et dont la mise en œuvre est essentiellement assurée par l'Etat. Le deuxième étage est constitué par des dispositifs, dits « complémentaires » ou « professionnels », issus de l'initiative des acteurs du domaine professionnel (employeurs, représentants des salariés, organisations professionnelles) et dont la gestion relève de ces derniers. C'est l'ensemble de ces deux étages et des articulations qui les lient qui forme le système de retraite national.

Les travaux sur les retraites, et en particulier les comparaisons internationales, privilégient le plus souvent les régimes légaux de sécurité sociale, laissant largement dans l'ombre les régimes complémentaires. Depuis quelques années s'est cependant manifesté dans les sciences sociales un intérêt pour ce type de régimes et les spécialistes ont pris conscience de la pauvreté des données les concernant et du peu de travaux leur étant consacrés. La perspective de réduction des prestations des régimes de sécurité sociale dans de nombreux pays a contribué à cette évolution. En outre, le débat public sur les retraites a évolué de telle sorte que la compréhension des systèmes étrangers est devenue une question plus pressante, cela pour plusieurs raisons : la recherche de solutions aux problèmes nationaux se nourrit régulièrement des expériences étrangères ; la logique de la construction européenne oblige chaque administration nationale à se familiariser avec les dispositifs institutionnels des autres Etats membres, même si l'harmonisation des systèmes de retraite n'est pas envisagée ; les réformes en cours dans les pays d'Europe de l'Est ont conduit à examiner plus précisément les différences existant entre les diverses formes de capitalisme, en particulier les différences relatives aux systèmes de protection sociale.

La terminologie utilisée pour qualifier les régimes complémentaires diffère sensiblement d'un pays à l'autre. Ces différences de vocabulaire traduisent en fait des différences concernant les logiques des dispositifs eux-mêmes. Elles rendent en outre difficile l'adoption d'une terminologie commune pour réaliser des travaux comparatifs. En Europe, les termes les

plus fréquemment employés dans les comparaisons internationales sont « professionnel » et « complémentaire ». Ils mettent chacun en évidence une dimension différente et fondamentale de ces régimes. Le premier souligne qu'ils sont issus de l'initiative d'acteurs du domaine professionnel – employeurs et représentants des salariés – et non de celle du législateur. Le second met l'accent sur le fait que, du moins dans le secteur privé, ils viennent en complément des régimes légaux de sécurité sociale et qu'ils font système avec eux. « Complémentaire » a été privilégié ici, mais les deux termes peuvent être considérés comme synonymes.

Problématique générale

Dans les divers pays, les régimes complémentaires peuvent être caractérisés par les différences concernant les acteurs impliqués, le rôle qu'ils jouent et la localisation de leur intervention. Une grille de comparaison peut être construite en prenant en compte ces trois éléments.

Les acteurs suivants sont susceptibles d'être impliqués dans les régimes complémentaires : les employeurs, les syndicats, l'Etat, les institutions financières, les consultants, etc. Les principaux domaines d'intervention sont la détermination des règles du régime (population couverte, conditions pour bénéficier des prestations, calcul des prestations), son financement et le contrôle des réserves accumulées ; un acteur donné peut être impliqué dans un de ces domaines sans l'être dans d'autres. La dimension essentielle concernant la localisation des interventions est son caractère plus ou moins centralisé : du niveau de l'entreprise au niveau national interprofessionnel en passant par celui de la branche.

Comparer les différentes configurations rendant compte de l'intervention des acteurs est une étape importante pour mettre en évidence les différences et les similitudes d'un système national à l'autre. Cependant, pour aller au-delà d'une simple description en parallèle de dispositifs institutionnels, il est essentiel de comprendre les logiques et les stratégies des acteurs à l'intérieur des divers contextes nationaux.

Une telle analyse ne peut être entreprise qu'à partir d'une approche globale des fonctions socio-économiques des régimes de retraite. Ces derniers ne sont en effet pas seulement destinés à assurer un revenu aux retraités. Ils remplissent aussi deux autres grandes fonctions, en tant qu'instruments de gestion de la main-d'œuvre et que vecteurs de financement de l'économie. Ces trois fonctions forment un tout ; elles sont reliées par des liens complexes et interagissent les unes avec les autres. Les dispositifs de retraite renvoient à plusieurs domaines et cela de manière étroitement liée : le revenu des personnes âgées, le marché du travail et l'épargne.

Les acteurs sociaux ont des intérêts en jeu différents du point de vue de ces trois grandes fonctions des régimes et leurs stratégies varient en conséquence. Chaque système étant façonné par ces stratégies, l'analyse de la façon dont les intérêts des acteurs en présence sont susceptibles de converger ou de diverger à travers le temps permet de mieux comprendre la dynamique des systèmes nationaux et de mettre en évidence leurs potentialités d'évolution.

Un colloque international et pluridisciplinaire

Le colloque organisé par l'IRES les 26, 27 et 28 janvier 1994 à Paris s'est inscrit dans le cadre de cette problématique générale. Il avait pour objectif de faire le point sur la connaissance actuelle en matière de retraite complémentaire au plan international et de permettre à des chercheurs et des experts de confronter leurs travaux sur ce thème. Dix-neuf intervenants ont participé aux trois journées et ont présenté les points essentiels des communications qu'ils avaient écrites pour l'occasion. Ce sont ces communications, dans leur intégralité, qui sont publiées ici.

Le champ géographique couvert est très large. Les dix-neuf intervenants eux-mêmes provenaient de la plupart des pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni), ainsi que de Norvège et des Etats-Unis. Le projet avait par ailleurs un caractère explicitement pluridisciplinaire et sont intervenus conjointement économistes, sociologues, juristes et actuaires.

Les journées ont été organisées autour d'ateliers thématiques. Les communications sont regroupées ici selon la même logique en quatre parties qui reprennent les thèmes des ateliers :

- Acteurs et niveaux de décision
- Réformes et logiques des systèmes
- Effets économiques des régimes : impact sur le marché du travail
- Effets économiques des régimes : impact sur le financement de l'économie

Chaque partie est précédée d'une brève synthèse qui donne l'essentiel des éléments développés dans les communications et fait ressortir la cohérence d'ensemble dans le cadre du thème général.

La diversité des articles présentés renvoie non seulement à la variété des systèmes nationaux, mais aussi à la pluralité des enjeux et des perspectives possibles. La publication de l'intégralité des actes du colloque devrait nourrir le débat actuel sur l'avenir des retraites. La démarche de comparaison internationale peut en effet conduire à réaborder son propre système national sous un angle renouvelé par l'appréhension des réalités étrangères.

Lucy apRoberts et Emmanuel Reynaud